



MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Direction du numérique
Sous-direction Méthodes et Services de Plateforme

***Construction et location de liaisons fibres optiques
constituant le réseau métropolitain de l'administra-
tion centrale des ministères de la Transition écolo-
gique, de l'Aménagement du territoire, des Trans-
ports, de la Ville et du Logement.***

Annexe 4 au Règlement de la consultation :

Plan du mémoire technique

Procédure : SG-SAD3-040-25

Table des matières

Préambule.....	2
Plan du mémoire technique	3
1 - Dispositions organisationnelles et techniques.....	3
1.1 - Organisation projet	3
1.2 - Liaisons proposées	3
1.3 - Recette et mise en service	3
1.4 - Qualité de service et engagement	3
1.5 - Maintenance des liaisons	3
1.6 - Tout autre élément permettant au candidat de mieux valoriser son savoir-faire, ses compétences techniques et les technologies mises en œuvre.	4
2 - Dispositions relatives à la performance environnementale.....	4
2.1 - Certification et labels environnementaux acquis.....	4
2.2 - Politique pour la réduction de l'impact des déplacements des collaborateurs	4
2.3 - Utilisation de matériels durables et recyclage	4
2.4 - Sobriété numérique	4
2.5 - Énergie verte	4
2.6 - Écoconception des produits numériques support de son activité	4
2.7 - Tout autre élément permettant au candidat de mieux valoriser la performance environnementale de son offre.....	4

Préambule

1. Le candidat doit démontrer dans le mémoire technique qu'il a les capacités à assumer les prestations.
2. Tous les chapitres de ce document doivent être obligatoirement complétés, sous peine de rejet de l'offre.
3. Ce plan peut être étayé par tout autre élément permettant de mettre en valeur l'offre.
4. Le candidat doit adopter une rédaction précise et synthétique. Les éléments de présentation trop génériques, les trop nombreuses références ou les éléments imprécis ou hors sujet sont à éviter autant que possible.
5. Le mémoire technique doit être rédigé dans une police (style, taille...) facilitant la lecture et l'analyse.

Plan du mémoire technique

1 - Dispositions organisationnelles et techniques

Nota : ce chapitre est utilisé pour juger le critère 1 « Valeur technique de l'offre »

1.1 - Organisation projet

Le candidat décrit notamment les points suivants :

- Identification et rôles des intervenants
- Conditions de réalisation des études, installations, interventions, dépannages avec délais associés et des tests de recette lors de la livraison d'une liaison
- Type de documentation fournie concernant une liaison (fournir un exemple, ou la liste des informations transmises pour une liaison en service)
- Hotline, outil de ticketing, gestion de crise : fonctionnalités, heures d'accès au service, délai de prise en charge du ticket en heures ouvrées et non ouvrées, astreintes, ...

1.2 - Liaisons proposées

Pour chaque liaison décrite dans le CCTP, le candidat fournit notamment :

- L'architecture du réseau utilisé et les principes de cheminement, y compris cartographie sommaire du cheminement si possible ;
- Les caractéristiques techniques des fibres (affaiblissement linéaire, global...) ;
- L'estimation de la longueur pour chaque lien ;
- L'estimation ou l'affaiblissement réel ;
- Le planning : dans le cas où des interventions seraient nécessaires, le titulaire fournira un planning estimatif pour ces interventions ;
- Le délai de mise en service de la liaison à compter de la date de notification du marché.

Pour les sites à plusieurs adductions (St-Germain, Duquesne, Tour Sequoia et Arche Sud), le candidat doit confirmer que les cheminements des liaisons du site sont bien distincts jusqu'au point de livraison (CF chapitre 3.2.5 du CCTP)

1.3 - Recette et mise en service

Le candidat précise notamment :

- La nature des tests de recette qu'il réalise préalablement à la livraison d'une liaison, ainsi que les livrables associés
- Le délai de validation de la liaison dont dispose le ministère après livraison

1.4 - Qualité de service et engagement

Le candidat précise notamment :

- En quoi l'organisation et les technologies mises en œuvre permettent d'éviter toute interruption de service au niveau du réseau existant ;
- La Garantie de Temps d'Intervention (GTI)
- La Garantie de Temps de Rétablissement (GTR)
- Le taux de disponibilité proposée pour les liaisons et les conditions de mesure de cet indicateur de disponibilité

1.5 - Maintenance des liaisons

Le candidat précise notamment :

- Les conditions de maintenance préventive
- Les conditions de maintenance corrective

1.6 - Tout autre élément permettant au candidat de mieux valoriser son savoir-faire, ses compétences techniques et les technologies mises en œuvre.

2 - Dispositions relatives à la performance environnementale

Nota : ce chapitre est utilisé pour juger le critère 3 « Performance environnementale »

Le candidat explicite les principaux efforts et actions qu'il réalise en lien avec les prestations objet du présent marché, afin de préserver l'environnement, en s'appuyant notamment sur les thématiques ci-dessous.

2.1 - Certification et labels environnementaux acquis

2.2 - Politique pour la réduction de l'impact des déplacements des collaborateurs

2.3 - Utilisation de matériels durables et recyclage

Utilisation de matériels reconditionnés
Utilisation de matériels basse consommation
DEEE
Tri sélectif
...

2.4 - Sobriété numérique

Réduction des données
Sensibilisation des collaborateurs
...

2.5 - Énergie verte

Consommation d'énergie verte
Optimisation énergétique
Compensation carbone
...

2.6 - Écoconception des produits numériques support de son activité

Se reporter aux dispositions du [Référentiel général d'écoconception de services numériques \(RGESN\)](#)

2.7 - Tout autre élément permettant au candidat de mieux valoriser la performance environnementale de son offre